

Séance publique du 14 mars 2005

Délibération n° 2005-2557

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Craponne - Francheville - Décines Charpieu

objet : **Projet nature de la vallée de l'Yzeron - Opération 10 000 enfants pour une forêt - Fonds de concours**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le schéma directeur Lyon 2010 a désigné sur le territoire communautaire des sites naturels inaltérables et des espaces d'intérêts paysager et agricole méritant une vigilance permanente et des moyens concrets pour assurer leur préservation.

Afin de répondre à ces orientations, la Communauté urbaine développe, depuis plusieurs années, des projets nature, dans le cadre des chartes successives de l'écologie urbaine votées les 15 juin 1992 et 15 septembre 1997. Menés en partenariat avec les Communes et le département du Rhône, les projets nature ont pour objectifs la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation (ouverture au public) des espaces naturels et agricoles périurbains. Chaque année, des programmes d'actions concrétisant ces objectifs sont définis.

L'arrêté préfectoral n° 4632 en date du 7 décembre 2004, relatif aux compétences de la Communauté urbaine, a prévu dans son article 1er qu'elle pourrait soutenir les actions en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels.

En cas d'inscription du territoire concerné sur la liste des espaces naturels sensibles du département du Rhône, ce dernier participe aux côtés de la Communauté urbaine, à la réalisation de leur plan de gestion et de mise en valeur. Dans ce cas, les participations sont de 40 % pour le Département, de 40 % pour la Communauté urbaine et le solde pour les Communes ou leur groupement. Quand le territoire n'est pas inscrit sur la liste départementale des espaces naturels, seule la Communauté urbaine aide les communes à la réalisation de leur plan de gestion et de mise en valeur, au taux de 80 %.

Le présent rapport présente la programmation du projet nature de la vallée de l'Yzeron pour l'année 2005 ainsi qu'une action du projet nature des collines de l'est.

- Le projet nature de la vallée de l'Yzeron

Le projet nature de la vallée de l'Yzeron a été engagé en 1994. Il a permis de développer un large panel d'actions afin d'organiser la fréquentation et l'accueil du public, de gérer et valoriser les espaces naturels remarquables (landes et prairie humide) et de sensibiliser le grand public et les scolaires aux milieux naturels et agricoles.

La maîtrise d'ouvrage du projet sera portée de 2005 à 2007 par la commune de Craponne après accord et délégation faite par la commune de Francheville dans le cadre d'une convention les liant.

Les études menées au cours de l'année 2002 et la nomination d'un nouvel assistant à maîtrise d'ouvrage ont permis de déterminer de nouvelles orientations au projet nature. Ces orientations ont été finalisées dans une charte d'objectifs adoptée par les Communes.

La Communauté urbaine participe à ce projet nature depuis sa création et au titre de l'année 2004, a attribué une subvention de 23 560 € par délibération en date du 12 juillet 2004.

Le programme d'actions pour 2005 prévoit :

- la conception et la réalisation d'un équipement d'interprétation (platte du Martoret) - 3° tranche,
- la réalisation d'équipements et de signalétique du sentier pédagogique de l'Yzeron - 2° tranche,
- la conception et la réalisation de tables de lecture sur pont Chabrol et les landes de Sorderattes - 2° tranche,
- la réalisation d'animations pédagogiques au cours de l'année scolaire 2005-2006,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de toutes ces actions,
- l'actualisation du plan de gestion des landes de Sorderattes et de pont de Chabrol par le biais d'un stage.

Par ailleurs, le projet s'inscrit dans des projets plus globaux liés à l'environnement, à sa protection et sa valorisation comme le contrat de rivière Yzeron Vif, la politique départementale de préemption des espaces naturels sensibles (ENS) ou le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées.

Le coût total des actions prévues est estimé de 58 332 € TTC. La Communauté urbaine est sollicitée pour une participation à hauteur de 23 333 €, au taux de 40 % du coût TTC.

- 10 000 enfants pour une forêt

La commune de Décines Charpieu dispose d'un terrain situé sur le site du Machet, à proximité de l'autoroute. La localisation du terrain (en bordure de l'autoroute) et son usage ancien (décharge) limitent fortement ses possibilités d'utilisation.

Par ailleurs, les communes de Décines Charpieu et de Chassieu sont engagées dans la mise en œuvre du projet nature les collines de l'est, appelé également branche nord du Vvert. Les deux Communes portent à tour de rôle la maîtrise d'ouvrage et, depuis 2004, la commune de Chassieu porte la maîtrise d'ouvrage.

La commune de Décines Charpieu a engagé une action pédagogique avec les écoles primaires et les enfants de la commune en vue de transformer le site du Machet en forêt. Pour cela, la Commune a mis en place un partenariat avec l'Office national des forêts (ONF) dont les agents réalisent des actions d'animation en classe et accompagnent les enfants durant l'atelier de plantations d'arbres et de fleurs. A raison de 300 à 400 enfants impliqués chaque année, le projet s'étalerait sur une période de 20 ans. Ce projet porte le nom de 10 000 enfants pour une forêt.

Ce projet a bénéficié d'un soutien de la Communauté urbaine en 2003. Pour l'année 2004, il avait été prévu de joindre cette action au projet nature. Cependant, le changement de municipalité au cours du deuxième semestre 2004 à Chassieu a bloqué l'avancement du dossier pour l'année 2004.

Néanmoins, engagée dans un partenariat avec les écoles, la commune de Décines Charpieu a réalisé l'action de plantation avec 400 enfants dans la forêt du Machet en octobre et novembre 2004.

Pour 2005, il est prévu de faire participer 400 enfants durant les mois d'octobre et de novembre à cette action. A partir de 2005, un protocole de suivi des actions, basé sur une méthodologie nationale d'observatoire du paysage par photographies, sera mis en place. L'année 2005 sera également l'année d'une modification de la gestion de la forêt, notamment en termes d'amendement du sol afin de favoriser une meilleure reprise des plants et des semis.

La Communauté urbaine est sollicitée pour une aide forfaitaire de 8 000 €, dont 4 000 € au titre de l'année 2004 et 4 000 € au titre de l'année 2005.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement le 22 février 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Accepte la participation de la Communauté urbaine :

- au programme d'actions 2005 du projet nature de la vallée de l'Yzeron, sous forme d'un fonds de concours versé à la commune de Craonne pour un montant de 23 333 € nets de taxes au taux de 40 % du coût TTC ;

- au projet 10 000 enfants pour une forêt porté par la commune de Décines Charpieu sous forme d'un fonds de concours d'un montant forfaitaire de 8 000 € pour les années 2004 et 2005.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les actes afférents, notamment les conventions d'attribution des fonds de concours.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - comptes 657 140 et 657 340 - fonction 833 - opération 0102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,